

# Syndrome d'alcoolisation foétale : on informe aussi les professionnels de santé

Dans le cadre du projet Handisaf, les D<sup>s</sup> Buziau et Vanderpotte ont convié dernièrement une cinquantaine de professionnels de la santé afin de les sensibiliser au syndrome d'alcoolisation foétale (SAF).

## LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

Alors que l'État met plus de moyens et de lisibilité pour lutter contre le tabagisme, alcool et grossesse font très mauvais ménage. « Une consommation ponctuelle ou modérée d'alcool pendant la grossesse n'est pas anodine et peut entraîner des risques importants pour l'enfant à naître. En effet, l'alcool passe dans le sang du fœtus, au travers du placenta. Lorsqu'une femme enceinte boit un verre, il y a donc rapidement autant d'alcool dans le sang de son bébé que dans le sien. Les effets de l'alcool sur

« Une action d'envergure qui verra les médecins aller dans les collèges, lycées, centres de formation des apprentis et universités.

*l'embryon et le fœtus sont nombreux : complications durant la grossesse (retard de croissance du fœtus, accouchement prématuré), atteintes au système nerveux et au cerveau ainsi que des troubles psychiques ou du comportement chez l'enfant exposé, tels que les troubles d'apprentissage, de la mémorisation, de l'attention... L'alcoolisation foétale est ainsi la première cause non génétique de handicap mental chez l'enfant »,* expliquent de concert le D<sup>r</sup> Buziau, chef du pôle mère-enfant, pédiatre, et le D<sup>r</sup> Vanderpotte, chef du pôle addictologie, médecin addictologue au centre hospitalier du Cateau. Deux professionnels, d'un côté, qui partagent une même « ré-



La prévention passe aussi, et surtout, par une meilleure information de la part des pouvoirs publics. PHOTO ILLUSTRATION

volte » contre ce « fléau ». Des enfants, de l'autre, que l'on retrouve plus tard en échec scolaire ou au ban de la société.

## UNE OPÉRATION D'ENVERGURE

Les deux médecins portent le projet Handisaf, qui vise à doper la campagne de prévention qu'ils mènent au quotidien depuis de nombreuses années. C'est dans ce cadre que, dernièrement, ils ont invité des professionnels de santé afin de leur présenter ce syndrome d'alcoolisation foétale (SAF), première cause de handicap mental évitable à 100 %. Une réunion d'information qui a mobilisé une cinquantaine de personnes (du monde médical et paramédical) et qui s'inscrit dans une action d'envergure qui verra les médecins aller dans les col-

lèges, lycées, centres de formation des apprentis et universités afin de mettre des mots sur les maux. ■

## HANDISAF, C'EST QUOI ?

Le centre hospitalier du Cateau-Cambrésis a été choisi par l'agence régionale de santé (ARS) du Nord - Pas-de-Calais pour mener un projet de prévention de grande envergure auprès de l'ensemble de la population du Caudrésis-Catésis. La région est dix fois plus impactée que le reste de la France et « le Nord - Pas-de-Calais est la deuxième région la plus touchée ».

Lire aussi notre édition du 26 février.

## « Des troubles irréversibles »

« Les troubles liés au SAF sont irréversibles », et pourtant, « ils pourraient facilement être évités ». Une abstinence totale durant la grossesse permettrait de ne pas faire de ces enfants « des handicapés non reconnus qui payent la note de l'alcoolisation de la maman ». Et pourtant, 7 000 nouveaux enfants souffrent, chaque année, du SAF. Et environ 500 000 Français présentent, à des degrés divers, des séquelles de l'alcoolisation foétale. Cela aller jusqu'à des malformations physiques visibles notamment au niveau du visage. Quelle soit « festive », « naïve » ou

chronique, l'alcoolisation de la femme enceinte est un véritable fléau pour le bébé à venir. Il faut donc agir avant sa conception en informant tout le monde, et/ou en soignant les patientes. D'où cette complémentarité entre Jean-Marc Buziau et Vincent Vanderpotte. Pour eux, il faut aller plus loin dans la démarche. L'alcool provoque des grossesses à risques qui devraient être reconnues grossesses pathologiques. Et chaque maman identifiée, accompagnée et soignée et une victoire pour le bébé à naître. La coopération entre la maternité, le

service d'addictologie et le centre d'action médico-sociale précoce a pour but de suivre les futurs parents du mieux possible. Et le plus vite possible, à la différence des autres cas d'addiction, car « on a neuf mois pour agir ». Une action que les deux praticiens, passionnés, vont décliner dans les semaines et mois à venir. Une nouvelle réunion d'information aura lieu d'ici six mois. Car, et ce n'est pas le moindre paradoxe, le SAF était peu ou pas évoqué lors des études médicales et certains médecins le découvrent lors de ces rendez-vous. ■